

Réserve de
BIOSPHERE



ILES et MER d'IROISE

Vous avez des **IDÉES**,
des **PROJETS**, des
RÊVES pour relier
l'Homme et la Nature ?

NATURE

BIODIVERSITÉ

ÉCO-CITOYENNETÉ

AGRICULTURE

TOURISME

CULTURE

PARTICIPEZ AUX TROPHIÉES

DE LA RÉSERVE
DE BIOSPHERE DES ÎLES
ET DE LA MER D'IROISE

De 800 à 1000 € pour les lauréats

 **NOUVEAUTÉ** catégorie «Jeune»



CONTACT :

@biosphere-iroise@mab-france.org

Tél. : 02 98 81 90 08 ou 02 98 44 17 00

Vous avez des **rêves**, des **idées**, des **projets** pour **relier l'Homme et la Nature** ? Vous pensez pouvoir apporter quelque chose aux îles et à la mer d'Iroise ? Une action concrète dans le domaine de la transition écologique et solidaire ?

Candidatez aux Trophées de la Réserve de biosphère !

Reconnue par l'UNESCO depuis 1988, la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise reconduit pour la cinquième année le concours des Trophées des réserves de biosphère. Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

Tout le monde peut participer : établissements scolaires, entreprises, particuliers, collectivités, associations actifs sur le territoire de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise¹.

Il suffit de soumettre votre idée de projet par le biais du dossier de candidature :

- Téléchargeable sur <https://parc-marin-iroise.fr/agenda> ou www.biosphere-iroise.pnr-armorique.fr
- Informations auprès du Parc naturel régional d'Armorique au 02 98 81 16 43 ou Parc naturel marin d'Iroise au 07 63 17 49 27 à biosphere-iroise@mab-france.org

Votre projet doit s'inscrire dans **l'un des cinq enjeux prioritaires** pour la réserve de biosphère :

- ✓ Connaissance et préservation des paysages, des milieux naturels et des espèces
- ✓ Maintien et valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère
- ✓ Développement d'activités touristiques durables de qualité
- ✓ Sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère et à la transition écologique
- ✓ Développement de l'écocitoyenneté et du lien social

Participer aux Trophées c'est :

- ✓ Valoriser votre engagement éco-responsable et promouvoir vos pratiques de développement durable dans la Réserve de biosphère d'Iroise
- ✓ Être récompensé par un label reconnu par l'UNESCO
- ✓ Intégrer le réseau éco-acteurs de la Réserve de biosphère d'Iroise
- ✓ Bénéficier de la couverture médiatique des réserves de biosphère et de l'UNESCO
- ✓ Gagner une dotation et la réalisation d'une vidéo sur votre projet
- ✓ Profiter de l'accompagnement des parcs naturels pour développer votre projet
- ✓ Participer à l'événement national de remises des prix à l'UNESCO à Paris
- ✓ Échanger avec d'autres lauréats des Trophées et acteurs locaux lors de rencontres

Par le présent concours, la Réserve de biosphère entend encourager la réalisation de projets exemplaires en matière de développement durable, d'inventivité et de créativité en faveur d'un territoire d'une grande valeur patrimoniale.

¹ Liste des communes concernées : Ouessant, Molène, Sein, Le Conquet et la mer d'Iroise

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont organisés par le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise et sont soutenus par le projet européen BCHT via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Les Trophées 2021 de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

REGLEMENT

Article 1 - Objet

Le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise, coordinateurs de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, organisent du 07 juin au 31 juillet 2021 les Trophées de la Réserve de biosphère. Ce concours récompensera des projets allant dans le sens d'une amélioration des relations entre l'Homme et la Nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte. Les projets devront être réalisés dans l'année suivant la remise des Trophées. Les projets peuvent déjà être initiés et la dotation permettra alors aux lauréats de les poursuivre ou de les finaliser.

Les Trophées concernent tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise : établissements scolaires, entreprises, particuliers, collectivités, associations, etc. actifs sur le territoire de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

Les candidats peuvent concourir dans **cinq thématiques** retenues :

- ✓ Connaissance et préservation des paysages, des milieux naturels et des espèces
- ✓ Maintien et valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère
- ✓ Développement d'activités touristiques durables de qualité
- ✓ Sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère et à la transition écologique
- ✓ Développement de l'écocitoyenneté et du lien social

Article 2 – Dépôt des dossiers de candidature

Les participants peuvent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse biosphere-iroise@mab-france.org ; ou en le téléchargeant sur les sites <https://parc-marin-iroise.fr/agenda> ou www.biosphere-iroise.pnr-armorique.fr

Pour être valide, le dossier de candidature à remettre comprendra la présentation détaillée du projet, le budget estimé, le calendrier prévisionnel de réalisation du projet et l'explication précisant l'usage prévu de la dotation allant de 800€ à 1000€ en cas de sélection du projet.

Ce dossier n'excédera pas 10 pages (annexes comprises). Des éléments complémentaires pourront être demandés.

Une fois complété, le dossier devra être envoyé **au plus tard le 18 juillet 2021 à minuit**, la date et l'heure des courriers électroniques faisant foi.

- ✓ Sous format électronique à l'adresse : biosphere-iroise@mab-france.org (attention à ne pas dépasser 10 Mo).
- ✓ Sous format papier par courrier ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante :
Parc naturel marin d'Iroise
Pointe des Renards
29229 LE CONQUET Cedex

Toute demande de renseignement complémentaire est à adresser : biosphere-iroise@mab-france.org /
PNMI - 07 63 17 49 27 / PNRA - 02 98 81 16 43

Article 3 - Sélection

A l'issue de la clôture des candidatures, les projets lauréats seront sélectionnés sur dossier suite à un examen du jury. Le jury pourra demander à auditionner les candidats les mieux classés afin de désigner les lauréats.

Les critères de sélection sont (en gras les critères indispensables) :

- **Renforcement des liens Homme-Nature**
- **Lien du projet avec le territoire**
- **Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur**
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué
- Construction technique du projet et pertinence de la réflexion
- Intérêt pour le territoire
- Originalité et caractère innovant du projet
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social
- Valorisation de savoir-faire spécifiques
- Caractère local du porteur de projet
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou service marchand

Afin de faciliter l'analyse par le jury, le dossier de présentation devra reprendre les critères ci-dessus énoncés et préciser les actions opérationnelles répondant aux critères.

Les Objectifs de Développement Durable pour les Nations Unies sont le cadre de valeur du réseau des réserves de biosphère. Ces objectifs sont donc un guide pour vous aider à construire votre projet. Ils le seront également pour le choix du projet dans le cadre de ces trophées (voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>)

Article 4 – Dotation

La dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du porte-parole de cette même équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

Les deux lauréats recevront chacun une dotation et une vidéo promotionnelle qui mettra en lumière le projet, son équipe et ses objectifs. Les prix permettront à chaque lauréat de mettre en œuvre son projet ou de l'améliorer, de le valoriser et de communiquer plus largement dans l'idée de partager les bonnes pratiques et de les transposer sur d'autres territoires.

Pour la catégorie « **Tous pour la Biosphère** » : une dotation de 1 000 € sera attribuée au lauréat pour l'aider à la réalisation de son projet, ainsi qu'une vidéo pour promouvoir son projet. Une convention formalisera le partenariat.

Pour la catégorie « **Les jeunes pour la Biosphère** » : le lauréat recevra une dotation de 800€, un voyage pour rencontrer d'autres jeunes de réserves de biosphère² et une vidéo promotionnelle. Une convention formalisera le partenariat.

Une note attestant de la réalisation du projet et des photos en lien avec le projet seront fournies au Parc naturel régional d'Armorique par chaque lauréat. Des rencontres régulières seront également réalisées pour assurer le suivi du projet.

En cas de non réalisation du projet dans un délai de un an à compter de la notification, les sommes devront être restituées par les lauréats. Un point formel sera donc organisé à cet effet.

Article 5 – Communication

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets reçus et d'utiliser les données produites, le cas échéant.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion possible de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo de la Réserve de biosphère et du projet INTERREG BCHT (renseignements auprès du Parc d'Armorique) et à mentionner ceux-ci dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours.

Article 6 - Remise des prix

Les deux projets seront présentés et récompensés à l'occasion d'un événement convivial de remise des Trophées, à l'occasion des Journées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

Les gagnants du concours seront invités à participer à la cérémonie nationale des Trophées des réserves de biosphère de France pour représenter la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise avec les coordinateurs locaux (les frais afférents ne seront pas à la charge des lauréats).

Article 7 - Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 8 – Jury

² Le voyage peut être une participation au Congrès UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) en septembre 2021 à Marseille ou bien au Summer Camp des jeunes dans la réserve de biosphère du Marais Audomarrois les 20-21 Aout 2021. C'est une belle opportunité pour rencontrer des jeunes et faire un retour d'expériences pour mobiliser d'autres jeunes sur son territoire !

Le jury est composé de personnalités, d'élus et de techniciens des structures coordinatrices de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, ainsi que des lauréats des trophées de l'année précédente. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

La réalisation des projets devra être effective dans un délai d'un an, pendant lequel le jury suivra leur mise en œuvre.

Article 9 - Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 10 - Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Article 11 - Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable.

Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

EXEMPLES DE PROJETS MIS A L'HONNEUR

Voici quelques exemples de Trophées décernés en Iroise ces dernières années et en 2020 dans les réserves de biosphère de Fontainebleau et Gâtinais, Transfrontière du Mont Viso et du bassin de la Dordogne. En 2020, 16 projets ont été récompensés à l'échelle nationale !

L'association Savoir-faire des Iles du Ponant

Lauréat 2020 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise



« Nous sommes fiers d'être lauréats des trophées 2020 de la réserve de biosphère et de porter les valeurs de l'UNESCO. Cette reconnaissance est importante pour nous car elle nous a permis de faire connaître notre projet aux collectivités et aux habitants des îles, et d'augmenter notre crédibilité pour trouver les financements nécessaires. Grâce à ce trophée, nous allons pouvoir financer une partie des expositions itinérantes, à retrouver d'ici quelques mois sur les îles ! Et le petit film nous permet d'avoir une présentation professionnelle du projet, que nous n'aurions pas faite sans ce prix. »



L'association l'Atelier Partagé de l'île Molène

Lauréat 2019 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

« Les Trophées 2019 des Réserves de biosphères, et la reconnaissance de l'UNESCO est déjà une belle carte de visite ! Nous avons maintenant une chouette vidéo de présentation de nos activités, et le prix nous a permis d'équiper l'Atelier d'un Scanner 3D, et ainsi de démarrer la création d'un musée virtuel numérique avec les collégiens de Molène... Une belle aventure ! »

L'entreprise Terroir d'Iroise

Lauréat 2018 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

L'arrivée du maraîcher Vincent Pichon a permis de relancer l'agriculture insulaire en Iroise. Il propose une agriculture respectueuse de l'environnement et utilise la technique de rotation des cultures. Il remonte les murets en pierres sèches pour installer des cultures de pommes de terre dans ces mini parcelles. Vincent travaille aussi en circuit court avec les commerces des îles d'Ouessant et Molène.





Le collège des îles du Ponant à Ouessant

Lauréat 2018 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

Les élèves du collège ont créé un jardin botanique insulaire en partenariat avec le Centre d'Etudes du Milieu d'Ouessant et le Conservatoire Botanique de Brest. Ils ont accueilli des plants de l'Iroise, mais aussi des plants venant d'autres îles, comme les Canaries, dans un objectif de conservation et de sensibilisation. C'est

une opportunité pour aborder différentes matières enseignées (SVT, mathématiques, histoire, langues...). L'idée à terme est de créer un partenariat avec un collège venant d'une autre réserve de biosphère insulaire.

L'ATELIER EMOTIONNEL DU BOIS

Lauréat 2020 des Trophées de la Réserve de biosphère Transfrontière du Mont Viso



En Italie, Stefania Larovere a redécouvert la tradition ancienne de la sculpture sur bois typique de la vallée de Varaita. Par le travail artistique du bois, elle réalise des sculptures de bijoux et de meubles, en récupérant des branches et des racines trouvées au sol dans les bois. Son projet propose des « ateliers émotionnels », en passant par toutes ses phases de travail, pour arriver non pas tant à la réalisation d'un objet spécifique, mais plutôt à vivre une expérience liée au bois et à l'arbre. Les ateliers peuvent être réalisés en petits groupes, dans des parcs, des bois, des jardins, des lieux de manifestations, des musées, des refuges, des fermes, des chambres d'hôtes, etc. C'est une activité liée à l'inventivité et à la créativité, reprenant sous une forme actuelle une tradition très importante dans l'histoire de nos montagnes : le travail du bois. L'objectif est l'amélioration de la relation homme/nature, en favorisant le juste équilibre entre un environnement sain et l'économie locale.



LE CHARLEK

Lauréat 2020 des Trophées de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et Gâtinais



La Charlek est une régie son et lumière fonctionnant grâce aux énergies renouvelables, autonome en électricité verte. Depuis 2017, la petite entreprise participe à des événements culturels en promouvant une démarche écologique de décroissance pour la consommation électrique. Le public est invité à participer à la production d'énergie en pédalant sur des vélos générateurs, complétés par des panneaux solaires et des batteries. L'écologie devient festive.



La conciergerie citoyenne

Lauréat 2020 des Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

La Conciergerie citoyenne de la Corrèze a été créée début avril 2020.

Cette dynamique a été enclenchée suite à une demande de plusieurs acteurs afin de soutenir la production de produits locaux, sains et de saison en partageant les bonnes adresses de producteurs et en organisant la distribution de produits fermiers. Des livraisons régulières de produits locaux sont proposées sur toute la Corrèze.